

## SEANCE DU 13 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le treize du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN D'ILLAC, convoqués par les soins de Monsieur le Maire se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FERGEAU, Maire.

Date de convocation : 6 avril 2010

Etaient présents : M. FERGEAU, MME FUMADELLES, M. BABAYOU, MME PUTEGNAT, M. BAPSALLE, Mme MARTY, M. HARROUARD, MME BOUCHARD, M. BEYRAND, MMES MASSONIE, BRU, MM. ELBAZE, QUINTANO, FASOLA, MMES GOYHENEIX, VIRARD, MM. CHRISTIANY, TESTARD, MALATESTE, MME FUMAT, MM.GUILLEMET, SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND.

Absents excusés : M. DENAUD qui a donné procuration à M. SEYVE  
M. AUBRY qui a donné procuration à M. BEYRAND  
MME FUMADELLES, entrée lors du débat sur le point 8 de l'ordre du jour, a donné procuration à Mme MASSONIE  
Mme CHAUMANDE qui a donné procuration à Mme PUTEGNAT  
M. ESCACH qui a donné pouvoir à M. BABAYOU.

Monsieur Jacques MALATESTE a été désigné secrétaire de séance.

1. **PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DELIBERATION DE PRINCIPE**
2. **AIDE DU FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE – Tempête KLAUS**
3. **COMPTE DE GESTION 2009**
4. **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**
5. **AFFECTATION DU RESULTAT 2009**
6. **TAUX DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES POUR 2010**
7. **TAUX D'IMPOSITION 2010**
8. **BUDGET 2010**

### Préambule :

Avant de commencer cette séance, Monsieur le Maire souhaite rappeler le règlement intérieur du Conseil Municipal et plus précisément :

#### « Article 14 : Accès et tenue du public :

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir aux places qui lui sont réservées, et garder le silence : toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

#### Article 17 : Police de l'Assemblée :

Le Maire – ou celui qui le remplace – a seul la police de l'assemblée. Il fait observer la Loi et le présent règlement. Le Maire peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

#### Article 23 : Suspension de séance :

Le Maire prononce les suspensions de séance. Il peut mettre aux voix toute demande de suspension de séance formulée par au moins le cinquième des membres du Conseil Municipal présents.

## **Article 25 : Clôture de toute discussion :**

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats. Un membre du Conseil peut néanmoins demander qu'il soit mis fin à toute discussion et qu'il soit procédé au vote du Conseil Municipal sur cette demande. »

## **1. PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DELIBERATION DE PRINCIPE**

Monsieur Pierre HARROUARD présente le projet de délibération de principe suivant :

Le Schéma Départemental d'Orientation de l'Intercommunalité en Gironde a été adopté en 2006 conformément à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Après avoir établi le bilan de l'intercommunalité, il propose des solutions d'intégration des communes isolées dans une structure communautaire avec pour objectif une plus grande efficacité des services rendus à la population.

Ce schéma départemental dans son approche sectorielle pour l'arrondissement de Bordeaux propose le rattachement des communes de Saint Jean d'Illac et de Martignas sur Jalles à la Communauté de Communes de Cestas Canéjan.

Le projet de loi sur la réforme des Collectivités Territoriales indique que le Préfet arrêtera fin 2011 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans lequel toutes les communes devront participer à une intercommunalité.

La nouvelle intercommunalité comporterait donc 4 communes, pour une population de 35 493 habitants et une superficie approximative de 25 900 hectares.

Depuis l'établissement de ce schéma départemental, les Maires des 4 communes concernées se sont rencontrés à plusieurs reprises pour débattre ensemble d'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Cestas Canéjan.

Par délibération de la Communauté de Communes n°50 en date du 7 juillet 2009, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président Maire de Canéjan ont été autorisés à avancer les discussions avec les maires de Saint Jean d'Illac et de Martignas.

La communauté de Communes de Cestas-Canéjan a été créée en décembre 1999 et a remplacé le SIVOM existant entre les deux communes depuis 1978.

Les compétences de cette communauté sont :

### **➤ Le développement économique :**

Etudes générales de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire, conception et actualisation d'un observatoire de l'immobilier d'entreprises, bourses des locaux ..., aide à la création des petites et très petites entreprises, actions de développement de l'emploi local, coordination, harmonisation et développement des politiques d'emploi et d'insertion) ;

### **➤ L'Aménagement de l'espace intéressant la Communauté de Communes :**

(substitution aux communes pour la révision du SDAU devenu SCOT, adhésion au Sysdau, élaboration de schémas de secteur reconnus d'intérêt communautaire – aire de stationnement des gens du voyage, création et réalisation de ZAC et autres opérations d'aménagement reconnues d'intérêt communautaire, aménagement rural, suivi des études urbaines réalisées par d'autres collectivités ou organisme, élaboration de la programmation d'équipement collectifs reconnus d'intérêt communautaire, élaboration et suivi d'une politique foncière reconnue d'intérêt communautaire, élaboration et suivi d'un plan communautaire de déplacements urbains, mise en œuvre de dispositifs contractuels d'aménagement et de développement urbains) ;

➤ **Aménagement, entretien et création de voiries d'intérêt communautaire :**  
(éclairage public, création et entretien, entretien des accotements, création et entretien des voiries d'intérêt communautaire) ;

➤ **Habitat et logement :**  
(élaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat : programmation d'intérêt communautaire, politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, élaboration d'une charte intercommunale d'attribution et mise en place d'un observatoire) ;

➤ **Protection et mise en valeur de l'environnement :**  
(élaboration, suivi et évaluation d'une charte intercommunale pour l'environnement, élaboration et suivi des politiques de l'environnement reconnues d'intérêt communautaire, entretien et mise en valeur des espaces naturels d'intérêt communautaire et notamment la vallée de l'Eau Bourde, lutte contre le bruit) ;

➤ **Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés :**  
(transfert des compétences de la collecte des déchets ménagers et assimilés – collecte générale et éventuellement collecte sélective, recherche de la meilleure solution en matière de traitement, études sur les déchets verts, déchets des artisans et déchets issus des démolitions, études sur le recyclage, mise en place et gestion des déchetteries communautaires) ;

➤ **Compétences transports publics.**

➤ **Compétences aménagement numérique.**

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose non seulement sur ses statuts, mais également sur une charte établie entre les deux communes. L'intérêt communautaire a été défini par délibération en 2000.

Le processus d'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes pourrait se dérouler de la manière suivante :

- ✓ **Février/avril 2010** : délibération de principe dans les mêmes termes des quatre communes concernées, transmission aux services de l'Etat et création de groupes de travail spécifiques : communautaire pour chacune des compétences
  - ↳ Groupe de travail sur l'élaboration d'une nouvelle charte et la définition de l'intérêt communautaire pour chacune des compétences ;
  - ↳ Groupe de travail préfigurant la commission d'évaluation des transferts de charges.

Chaque groupe de travail sera composé du Maire, de deux Elus et d'un représentant de l'administration de chaque commune.

- ✓ **1<sup>er</sup> semestre 2010** : réunions régulières des groupes de travail et établissement d'un projet qui sera présenté en juin à chacun des conseils municipaux concernés.
- ✓ **Juin 2010** : en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Locales, délibération des Communes de Saint Jean d'Illac et Martignas sollicitant leur adhésion à la Communauté de Communes, adoption des statuts, de la charte et désignation des délégués à la Commission d'Evaluation des Transferts des Charges.
- ✓ **Juillet 2010** : délibération de la Communauté de Communes.

- ✓ **Septembre 2010** : délibération des Conseils Municipaux de Cestas et de Canéjan admettant les nouvelles communes.
- ✓ **Octobre 2010** : arrêté du Préfet actant la modification du périmètre ainsi que les statuts modifiés et le nouveau nom de la Communauté de Communes.
- ✓ **Novembre/décembre 2010** : désignation des membres du Conseil Communautaire, préparation du budget 2011.
- ✓ **Janvier 2011** : installation du Conseil Communautaire, désignation des instances, adoption du budget primitif permettant le fonctionnement de la Communauté de Communes.

Monsieur Pierre HARROUARD propose de se prononcer favorablement sur :

- ✓ La poursuite de la démarche engagée vers l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan pour permettre l'adhésion des communes de Saint Jean d'Illac et Martignas,
- ✓ Le calendrier proposé,
- ✓ La désignation des membres des deux groupes de travail sus évoqués :
  - Monsieur Pierre HARROUARD et Madame Stéphanie GOYHENEIX pour faire partie du groupe de travail chargé de l'élaboration de la charte ;
  - Monsieur Pierre HARROUARD et Monsieur Patrick BABAYOU pour faire partie du groupe de travail préfigurant la commission d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions et donne la parole à Monsieur Hervé SEYVE :

*« Monsieur Fergeau,*

*16 mois après votre élection, sur un sujet sensible qui fut au centre de la campagne et sans aucune réflexion préalable avec l'ensemble du Conseil Municipal, vous nous proposez ce soir de voter une délibération vous donnant un chèque en blanc pour intégrer notre commune dans l'extension du périmètre de l'intercommunalité existante de Cestas-Canéjan.*

*Vous aviez pourtant, lors de votre campagne, prévu d'expliquer les enjeux et d'impliquer les citoyens dans le choix des compétences concédées à l'EPCI, promis de les associer au processus de décision.....*

*Une fois de plus, vous refusez la concertation et vous mettez les illacais et leurs représentants devant le fait accompli, comme si brusquement il y avait urgence.*

*Pourtant sur ce sujet ô combien important, plutôt que de la précipitation, il y a matière à réflexion.*

*En effet, vous n'êtes pas sans savoir que dans quelques semaines la réforme des collectivités territoriales sera actée et que celle-ci modifiera nombre de choses pour l'intercommunalité. Mais peut être est-ce cela qui vous fait peur, ainsi qu'à vos 3 collègues maires socialistes ?*

*Lorsque la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait proposé une intercommunalité à 4 avec Canéjan-Cestas et Martignas, un projet d'envergure favorisait naturellement cette proposition. Il s'agissait du grand contournement autoroutier de Bordeaux qui de fait définissait une logique de territoire pour ce regroupement de communes. Il aurait effectivement permis à nos 4 collectivités de se fédérer notamment sur des projets de développement économique et d'aménagement de l'espace.*

*Désormais ce projet n'est plus. Je le regrette personnellement car, de manière certaine la question se reposera un jour ou l'autre, quel que soit le tracé, peut-être seul véritable objet du débat.*

*Je m'interroge donc sur les finalités de cette « intercommunalité express » que vous proposez aujourd'hui et qui va avoir bien du mal à définir « l'intérêt communautaire », élément essentiel et structurant d'une communauté de communes.*

*La réforme des collectivités va porter la création des métropoles et nous devons, dans ce contexte, analyser la pertinence de rejoindre cette nouvelle structure face à l'intégration à une intercommunalité existante. Il faut souligner que la métropole n'est pas la CUB, que ce soit pour des raisons de gouvernance ou d'organisation territoriale, à la maille du département notamment.*

*La question est donc : quels services supplémentaires pour les illacais et à quels coûts ?*

*Une des principales attentes des illacais concerne les transports à destination de Mérignac et Bordeaux, et ce n'est pas l'offre actuelle du Conseil Général, en charge de ce service rappelons-le, qui peut leur donner satisfaction.*

*Quant au coût et donc la supposée augmentation des impôts locaux, que vous agitez comme une menace, force est de constater que cet argument ne tient pas à l'analyse, pour autant qu'elle ait été faite. Il suffit pour cela de comparer les taux pratiqués en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière par les communes limitrophes incluses dans la CUB pour le vérifier. De façon plus globale, la réforme de la fiscalité locale engagée avec la suppression de la taxe professionnelle ne peut que renforcer la nécessité d'éviter toute précipitation dans la décision.*

*Nous savons bien que notre jeunesse, nos actifs, nos seniors sont aujourd'hui plus tournés dans leurs différentes activités vers la future métropole que vers Canéjan et Cestas dont ils n'ont rien à attendre.*

*La donne a changé, nous vivons dans un monde en mouvement et il ne suffit pas toujours de s'appuyer sur le travail déjà accompli pour envisager l'avenir.*

*Dans ce contexte totalement différent, nous estimons donc aujourd'hui qu'il est nécessaire d'étudier tous ensemble dans le cadre de la nouvelle loi, en dehors de toute approche politicienne et partisane, la solution qui apportera plus de services à nos concitoyens et soumettre à leur avis la meilleure proposition. Pour ce qui me concerne, je m'y étais, avec mes colistiers, engagé au travers de l'organisation d'un referendum d'initiative locale.*

*En tout état de cause, si vous refusez cette proposition d'étude, nous nous la conduirons, et nous ferons tout pour éviter aux illacais un choix qui ne leur apporterait rien, si ce n'est de partager indûment leur « bas de laine » avec des communes dont la gestion a été moins rigoureuse pour ne pas dire aventurière.*

*Contrairement à vos affirmations mensongères de la campagne, nous avons tenu sur les finances locales le langage de la vérité, ce que vous tous autour de cette table ne pouvez que reconnaître aujourd'hui. Nous aurons la même posture sur le sujet de l'intercommunalité. Je conclurai en disant que si Monsieur Guillemet confirme son vote du 26 mars dernier, lors de la réunion de la Commission « Intercommunalité et Développement Economique », contre ce projet de charte, vous ne représentez donc plus la majorité des illacais.*

*A vous d'en tirer la seule conclusion qui s'impose, à savoir le report de cette décision, que les illacais observeront de près sur le fond comme sur la forme ».*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice GUILLEMET :

*« Vous nous proposez ce soir de voter une délibération d'intention en faveur de ce Projet. Le nouveau périmètre intercommunal serait même effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2011, doté d'un nouveau Conseil Communautaire autonome et d'un budget, après transfert de compétences.*

*Ce projet de création d'une communauté de communes à 4, comme le rempart à l'absorption de Saint Jean d'Illac à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), était au cœur de la dernière campagne municipale de 2008 ; il y'avait un consensus des trois candidats en lice sur ce sujet, du moins dans la communication !.*

*Il faut rappeler qu'au niveau national, le regroupement intercommunal est un mouvement de tendance fort depuis les Lois de décentralisation des années 1980's : 607 communes rejoignent une intercommunalité en 2010. Au total, 95 % des communes françaises sont membres d'un périmètre intercommunal. On observe surtout une montée en puissance des fusions des communautés existantes.*

*Le rattachement de Saint Jean d'Ilac à une Communauté de Communes, composée de 4 communes membres, mérite un débat préalable sur le fond au niveau de tous les élus et un travail d'explications pédagogiques auprès des Illacais. Malheureusement ce débat est occulté depuis 1 an ; vous prétextez désormais l'éventuelle décision arbitraire du Préfet fin 2011 de nous rattacher à la CUB pour passer en force, sans débat, sur votre Projet « marguerite ».*

*La seule (!) Commission sur l'Intercommunalité, réunie le 26 mars 2010, dont je suis membre, a révélé l'état d'impréparation (ou d'ignorance) de ce sujet par les élus de votre majorité en charge de ce dossier majeur.*

*Les Illacais doivent pourtant savoir qu'un Projet intercommunal, c'est d'abord un sujet fiscal et financier pour les populations concernées, comme le rappelait, à juste titre, le maire de Martignas, en réponse à une question que je lui posais à l'occasion d'une réunion récente.*

*Il est donc essentiel de tenir compte de la réforme de la taxe professionnelle mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, qui va constituer la principale ressource directe du budget intercommunal : Cestas/Canéjan (8,5 M€), Martignas (1,5 M€) et Saint Jean d'Ilac (2,8 M€) en 2010, soit près de 13 M€ après compensation par le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).*

*Sans compensation en 2011, le premier budget de la nouvelle « interco à 4 » sera diminué de 1,9 M€. L'hypothèse du versement d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au budget communautaire serait loin de compenser ce manque à gagner.*

*Dans ce projet, nous ne pouvons pas ignorer la situation financière propre à Martignas, caractérisée par un trop faible autofinancement (ce qu'il reste des recettes d'impôts/contributions après déduction de toutes les charges de fonctionnement, dont la masse salariale) qui ne couvre même plus le remboursement annuel des emprunts ; en 2009, les emprunts totalisaient 58 % des recettes d'investissements à Martignas contre moins de 16 % à Saint Jean d'Ilac... ce qui veut dire que le niveau d'autofinancement est fort dans notre commune, ou dit autrement que nous n'investissons pas assez pour les Illacais !.*

*La situation financière de la communauté de communes Cestas/Canéjan (CCCC) est très saine, même si la recette du budget communautaire a souffert en 2007 de la fermeture de « Flextronic-Solectron » (perte de 2 M€ de TP en année pleine), partiellement compensée depuis par la dynamique du tissu des entreprises sur cette zone.*

*La CCCC a pris une délibération, en date du 7 juillet 2009, pour engager un processus d'élargissement à Martignas et Saint Jean d'Ilac ; y'a-t'il un intérêt financier ?... ma réponse est « oui », surtout pour Canéjan. Nous sommes en présence de deux communes bien gérées, peu endettées, et qui génèrent un niveau d'autofinancement important. Dans le dernier débat d'orientation budgétaire, elles ont clairement annoncé une double priorité : maintenir une fiscalité stable des taux d'impôts sur les ménages et ne pas recourir aux emprunts.*

*Mais il y'a une autre donnée essentielle à prendre en compte, dont nous pouvons prendre connaissance en lisant le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2010 à Canéjan ; cela concerne les reversements de la CCCC vers les communes, définis par l'article 1609 du Code Général des Impôts, sous la forme d'une « attribution de compensation » et d'une « dotation de solidarité ». C'est un mécanisme de solidarité financière qui va vers les communes membres les moins favorisées d'un point de vue économique (en terme de zones d'activités). Le versement de la dotation de solidarité est variable chaque année et surtout à la discrétion du seul Conseil Communautaire (majorité des 2/3). Elle est en plus calculée selon l'importance des populations de chaque commune membre et du potentiel fiscal par habitant.*

*Certains élus de votre majorité ne cessent de prononcer le mot « solidarité » depuis quelques semaines pour justifier votre Projet « d'interco à 4 », sans même être capable de citer un exemple d'investissement en synergie avec Cestas/Canéjan !... sur le site internet de la mairie de Martignas, et même dans votre communication municipale en 2009, on évoque simplement un rapprochement concret entre « 2 communes » Martignas et Saint Jean d'Ilac, tant le « mur forestier privé » qui nous sépare de Cestas/Canéjan est infranchissable pour développer un projet commun.*

*Je l'affirme à nouveau ce soir, le « trésor fiscal et financier » de Saint Jean d'Ilac aurait du servir en 2010 à accélérer le financement de votre plan d'investissement car cette ressource, constituée pour 50 % de TP (réformée en contribution foncière et sur la valeur ajoutée) ne reviendra que très partiellement dans les caisses de notre commune ; les Illacais doivent avoir conscience que cela va profiter à Martignas, qui n'a plus de marges de manœuvres financières propres pour poursuivre ses investissements (crise de croissance) ; il faut lire les écrits de Philippe KOEBERLE, adjoint aux*

*finances à Martignas, pour comprendre. Les Illacais n'ont pas voté en 2008 pour le Projet municipal de Michel VERNEJOU. Il aurait donc été souhaitable que Martignas remette d'abord à niveau ses finances publiques par une hausse très nette de la fiscalité des ménages avant d'intégrer le périmètre de la communauté de communes Cestas/Canéjan ; pour chaque hausse de 1 point de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, c'est un supplément total de ressources de 170 k€). Dans le même temps, nous avons les moyens à Saint Jean d'Ilac de baisser les taux d'impôts des ménages de 2 points (je rappelle, c'est une économie de 300 k€).*

*Et comme le dit Bernard GARRIGOU, Maire de Canéjan : « l'interco à 4 ne réduit pas pour autant l'inquiétude à l'horizon 2013/2014 ou on pourrait bien voir la nouvelle communauté de communes absorbée dans ce qui devrait être la Métropole Bordelaise »...*

*Je regrette enfin que les élus qui n'appartiennent pas à votre groupe majoritaire, ne soient pas intégrés dans les deux groupes de travail que vous allez constituer sur le sujet de l'intercommunalité. Encore un rendez-vous manqué...*

*Je ne peux pas voter en faveur de votre délibération d'intention en l'état. Je préconise l'abstention. »*

Monsieur Patrick BABAYOU intervient en précisant que l'on parle beaucoup des trois communes, et en particulier de MARTIGNAS. L'étude qui a été faite par l'ensemble des élus ici présents n'est pas si partielle qu'on le dit ; tout le monde s'intéresse à ce qui se passe à côté, ce qui prouve que le vœu d'une intercommunalité est bien réel. La gestion de Martignas étant sans cesse remise en cause, Monsieur Philippe KOEBERLE, adjoint en charge des finances de Martignas a transmis à Monsieur Patrick BABAYOU la réponse suivante proposée à Monsieur Fabrice GUILLEMET , réponse qu'il lui adresse par lettre recommandée avec accusé de réception :

*« Monsieur, les affirmations que vous avez proférées lors du Conseil Municipal de la ville de Saint Jean d'Ilac, le 6 avril dernier quant au fait que la ville de MARTIGNAS aurait échappé de peu à une tutelle suite à son compte administratif, relève d'une totale fantaisie et démontre une totale méconnaissance de votre part du dossier. Je vous incite à relire l'article 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous y apprendrez que la saisie de la chambre régionale des comptes par le représentant de l'État s'effectue en cas de déficit du compte administratif supérieur à 10 % des recettes de fonctionnement, ceci concernant les communes de moins de 20 000 habitants. Le compte administratif de 2008 de la commune de Martignas affiche au contraire un excédent de 332 432 €, il s'agit de documents publics que vous auriez pu faire l'effort de consulter. Le compte administratif de 2009 n'étant pas encore voté, il n'est pas encore du domaine public mais je peux vous assurer qu'il sera également en excédent. Vous constaterez que Martignas n'a approché, ni de près ni de loin, la procédure pouvant amener à la tutelle et que vos affirmations relèvent au mieux de la méconnaissance au pire de la désinformation calomnieuse. Je vous invite à un peu plus de professionnalisme sur le sujet. Je vous prie de bien vouloir tenir la commune de Martignas éloignée de vos argumentaires de basse politique cause de quoi nous serons amené à donner des suites judiciaires pour vos propos diffamatoires. Je vous prie au nom du droit de réponse de bien vouloir publier cette rectification de votre blog en commentaire de la transcription de votre intervention et je reste à votre disposition pour plus d'information. L'adjoint aux Finances de la commune de Martignas : Philippe KOEBERLE ».*

Monsieur Patrick BABAYOU rappelle que le débat démocratique, dans le respect mutuel et l'écoute attentive, doit respecter des limites, et que chacun doit donc faire attention au fait que les arguments qu'il utilise sont conformes aux faits avérés.

Monsieur le Maire intervient à plusieurs reprises au cours de la lecture de Monsieur Patrick BABAYOU en demandant à Monsieur Fabrice GUILLEMET de bien vouloir respecter l'intervention de Monsieur Patrick BABAYOU.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Fabrice GUILLEMET qu'en son absence, en début de séance, le règlement du Conseil Municipal a été rappelé et lui demande de bien vouloir le respecter.

Monsieur Pierre HARROUARD prend la parole :

*« Cette démarche s'inscrit dans un processus de collaboration librement consentie sur lequel les illacais se sont prononcés favorablement lors des élections en 2008. La menace existe d'intégration à la CUB ou la métropole (le grand Bordeaux) qui serait traduite notamment par une perte de l'autonomie et de la spécificité de nos 4 communes et par une augmentation très sensible des impôts pour les ménages. Afin de rompre l'isolement dans lequel nous sommes, notre choix est de s'engager dans une communauté de communes rassemblant Martignas, Cestas, Canéjan et Saint Jean d'Ilac. Avec des populations comparables, avec un environnement identique et en continuité territoriale, par cette délibération votée par les quatre communes, nous confirmons notre engagement à la construction d'une structure unique, pour partager des services jusqu'alors gérés par chaque collectivité dans l'intérêt des services rendus aux citoyens. A partir de ce jour, il s'agira de déterminer les principes de gestion de cette communauté de communes afin que l'intérêt intercommunal à construire soit équitable. Nous, municipalité, voulons rester maître de notre destin dans une structure légère et à taille humaine ».*

Monsieur Hervé SEYVE prend la parole :

*« Dans les différents exposés il a été repris quelques dates et notamment la date d'une délibération qui remonte à mi 2009 prise au sein du conseil de communauté portant l'intérêt à CESTAS CANEJAN d'ouvrir son EPCI à de nouvelles communes. Pourquoi n'est-ce pas à partir de ce moment là que le débat dans le sens le plus large avec l'ensemble des conseillers municipaux de Saint Jean d'Ilac n'a pas été engagé ? ».*

Monsieur le Maire intervient à nouveau auprès de Monsieur Fabrice GUILLEMET pour ses interventions intempestives et demande une interruption de séance de 5 minutes.

Le Conseil Municipal, décide, par 22 voix POUR, 7 ABSTENSIONS (MME FUMAT, MM. GUILLEMET, SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) une suspension de séance de 5 minutes.

Au bout de 5 minutes la séance est ré-ouverte et Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Fabrice GUILLEMET les quelques articles du règlement du conseil municipal rappelés en début de séance.

Pour répondre aux différentes interventions, Monsieur le Maire explique :

*« Qu'est ce qui a changé depuis décembre 2008 où Messieurs Hervé SEYVE et Fabrice GUILLEMET criaient haut et fort ne pas vouloir rentrer dans la CUB. Le Maire de Martignas est le même, le Maire de Cestas est le même, le Maire de Canéjan est le même. Seul le Maire de Saint Jean d'Ilac n'est plus le même, cela viendrait-il de ce seul fait pour préférer la CUB à l'intercommunalité Cestas, Canéjan, Martignas et Saint Jean d'Ilac ? Je ne comprends pas Monsieur Hervé SEYVE puisque vous souhaitiez si fort cette intercommunalité à 4 que vous ne l'ayez pas réalisée plus tôt. Vous étiez le seul à bloquer Martignas puisqu'il faut une continuité géographique. Les objectifs de la communauté de communes à 4 sont de garder une structure légère (pas de supra-communalité), ne pas faire de doublon avec les structures internes des communes, un système fédéral (pas d'ingérence dans les affaires de chaque commune (par exemple : le développement économique : la communauté de communes apporte un soutien technique et administratif, les décisions et choix d'implantation des entreprises sont prises sur proposition de la commune concernée. Les Directeurs de services de chaque commune et les directeurs techniques apportent en tant que telle et en fonction des besoins leur participation à la communauté de communes avec une facturation en fin d'année à la communauté de communes). Le but est que chacune des communes s'y retrouve. Je ne vois pas les remarques qui concernent un endettement de telle ou telle commune, l'intercommunalité permet de travailler sur des projets et non de reprendre les dettes d'une commune. Le grand contournement n'est pas un projet intercommunal. Je vous rappelle que la décision que nous devons prendre avant le 31 décembre 2011 est l'intégration à la CUB ou l'intercommunalité à 4 (l'intercommunalité à 2 (Saint Jean d'Ilac/Martignas) aurait pu être envisageable, mais le Préfet impose plus de 25 000 habitants. Passée cette date, si aucune décision n'est prise, c'est le Préfet qui nous obligera à intégrer la*

*CUB. Je me souviens de vos professions de foi où Monsieur Fabrice GUILLEMET disait : une intercommunalité avec Cestas, Canéjan et Martignas est la bonne solution, écartant ainsi toute intention d'entrer dans la CUB..... Concernant l'avenir des réformes territoriales, les lois ne seront rediscutés qu'en juillet, donc très difficile de savoir ce qui va sortir du chapeau en juillet vu d'ailleurs ce qui se passe au niveau des membres de la majorité présidentielle et des contestations qu'il y a au niveau des différents départements de droite qui se permettent de voter des budgets en déséquilibre et d'attaquer l'Etat. Donc, je pense que là, il faut être d'une très très grande prudence. Je terminerai en rappelant que l'intercommunalité ce n'est pas reprendre les dettes des autres, mais c'est d'avancer sur un projet commun et pas question de travailler avec les finances des uns et des autres. Monsieur Fabrice GUILLEMET je vous fais remarquer que la dernière fois, il fallait faire baisser les impôts de 1%, cette fois il faut les baisser de 2, on gagne 1 point à chaque fois, à ce que je constate votre ami politique de TALENCE n'a pas baissé les impôts ni de 1 ni de 2 % non plus ».*

Monsieur SEYVE intervient à nouveau et souhaite que Monsieur le Maire réponde à la question posée avant l'interruption de séance.

Monsieur le Maire y répond : « *il fallait tout d'abord une déclaration d'intérêt et apparemment votre intérêt n'y est pas ce soir, donc je ne vois pas ce que vous auriez pu apporter de plus. Par rapport à votre déclaration de ce soir, nous votons une déclaration d'intérêt et des groupes de travail vont se mettre en route pour réfléchir sur toutes les possibilités que nous aurons* ».

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 1 ABSTENSION (M. GUILLEMET), 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD, par procuration donnée à M. SEYVE) approuve la proposition de Monsieur Pierre HARROUARD.

## **2. AIDE DU FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE – Tempête KLAUS**

Monsieur Patrick BABAYOU rappelle qu'en application de la circulaire préfectorale du 23 décembre 2009, une aide du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) est réservée aux dépenses d'urgences suite à la tempête Klaus.

Les dépenses éligibles concernent :

- les moyens humains mis à disposition pour les opérations d'urgence et correspondant aux heures supplémentaires payées aux agents, pour un montant de 316,21 €
- les repas offerts aux bénévoles pour un montant de 2.862,00 € H.T.

Monsieur Patrick BABAYOU propose :

- d'approuver l'éligibilité des dépenses précitées au regard des dispositions régissant l'utilisation du FSUE suite à la tempête KLAUS ;
- de solliciter le versement de l'aide du FSUE.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur Armand LOUBIAT prend la parole et demande s'il s'agit bien des bénévoles de la sécurité civile. Monsieur le Maire l'affirme et précise qu'il s'agit également des pompiers bénévoles.

Monsieur Michel GIEN prend la parole et profite de ce sujet pour rappeler qu'au dernier Conseil Municipal il avait déjà rappelé que suite à la tempête KLAUS des arbres abattus n'ont toujours pas été dégagés dans le parc du lotissement des Badines.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel GIEN et précise qu'une intervention des services techniques se fera très rapidement.

Le Conseil Municipal, approuve, **à l'unanimité**, la proposition de Monsieur Patrick BABAYOU.

### **3. COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur Patrick BABAYOU rappelle que conformément à l'article L 2131.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur.

Il présente ensuite les résultats du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion et donne quitus à Monsieur le Receveur de la Commune, pour sa gestion de l'exercice 2009.

### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

#### **1) Election du Président de séance**

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Marie Paule MARTY, Présidente de séance pour l'adoption du compte administratif.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 1 ABSTENSION (M. GUILLEMET), 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) approuve la proposition de Monsieur le Maire.

#### **2) Présentation du Compte administratif**

Monsieur Patrick BABAYOU présente le compte administratif 2009 et se met à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Monsieur Hervé SEYVE prend la parole et demande des explications :

*« Page 7 – rubrique 67 « Charges exceptionnelles » : 486 527 €, sont reprises en page 67 comme non ventilables. Pourriez-vous me donner quelques précisions ? ».*

Monsieur Patrick BABAYOU répond qu'il s'agit d'opérations d'ordres liées à la vente du terrain de La lande de LAPERGE (1<sup>er</sup> versement en décembre 2009 pour 482 000 €, donc comptablement cette opération est prévue au budget en recettes d'investissement, et lorsqu'elle est réalisée, elle est comptabilisée en recettes de fonctionnement).

*« Rubrique 60 : augmentation de 32 % (volume des mandats émis par rapport à l'an dernier) est en augmentation. Cela correspond-t-il à la caisse des écoles ? ».*

Monsieur Patrick BABAYOU répond qu'effectivement il s'agit de la caisse des écoles.

*« La rubrique électricité augmente de 9 %. Qu'est-ce qui explique cette augmentation ? »*

Monsieur Patrick BABAYOU répond que cette augmentation est essentiellement due à un volume des zones éclairées supérieures à 2008.

M. SEYVE est surpris de cette réponse argumentant qu'avec toutes les intentions en termes d'économie d'énergie et de système devant tendre à maîtriser les consommations, cette augmentation reste considérable.

Monsieur Patrick BABAYOU précise que ces intentions d'économies d'énergie font que l'augmentation aurait été de 15 %. Les travaux d'isolation qui ont été identifiés ne sont pas encore réalisés mais le seront progressivement. Dans les années à venir, les impacts du diagnostic devraient se voir.

*« Rubrique 611 : « contrats de prestations de services avec des entreprises » : 797 000 €, soit une augmentation de 20 %. Est-ce là que l'on retrouve la maîtrise de dépenses de collectes des ordures ménagères ? ».*

Monsieur BEYRAND répond « absolument ».

*« Rubrique 6237 – 6238 : « publication et divers » : augmentation de 138 % du budget communication, pouvez-vous nous la détailler ? ».*

Monsieur le Maire explique qu'il y a une raison simple : en 2008 il y avait des contraintes au niveau des élections, sans compter la période où les services municipaux étaient gérés par les services de la Préfecture et de l'Etat. Des économies importantes ont été faites à ce niveau là. Après on se retrouve sur une année normale.

Monsieur Hervé SEYVE précise que si l'on reprend les comptes administratifs des années antérieures la progression est évidente !

Monsieur Patrick BABAYOU rappelle qu'en 2008, il y a eu un *Illac Nouvelles* de moins, du fait de la période de transition, et donne des précisions concernant la rubrique 6237 : 4 impressions de la revue municipale *Illac Nouvelles* dont chacune unitairement représente environ 7000 €, affiches pour les manifestations de l'été : 1000 €, affiches pour la fête d'internet : 1674 €, la lettre du Maire : 1200 €, impression du guide des associations : 2966 €, réalisation du guide du forum des associations : 5697 €, guide des professionnels : 3973 €, guide des entreprises : 3719 €.

Monsieur Hervé SEYVE informe que ces chiffres repositionnés dans l'antériorité confirment cette hausse importante et regrette que malgré une telle hausse de ce budget communication, le supplément sur la publication et la diffusion des comptes rendus des conseils municipaux avec la revue municipale n'ait pas pu être maintenu et insiste en précisant que ces informations ne figurent toujours pas sur le site internet de la commune eu égard au règlement intérieur du Conseil Municipal.

*« Page 47 : annexe 4 A 2.1 : il semble qu'à priori on ne retrouve pas l'emprunt de 800 000 € dont vous dites que vous l'avez souscrit et levé après avoir annulé celui que nous avons nous même souscrit mais non levé, j'aimerais savoir pourquoi ? ».*

Monsieur Patrick BABAYOU répond que *page 47 figurent les crédits qui ont été amortis en cours d'année* et précise que Monsieur Hervé SEYVE lui avait fait la même réponse il y a deux ans alors qu'il était Maire et lui-même néophyte en matière de finances communales.

Monsieur Hervé SEYVE entend bien la réponse et précise que de ce fait, la dette par habitant n'est donc plus de 1209 € par habitant, mais de 1233 €.

*« Page 68 : sur le compte administratif 2008 nous avons un montant de 80 000 € pour l'ASI. Aujourd'hui 160 090 €, auquel il convient d'ajouter les 16 173 € de mise à disposition de personnels ».*

Monsieur Patrick BABAYOU précise qu'il ne veut pas remuer le passé de manière inconsidérée mais rappelle qu'à la suite de la vacance du conseil municipal fin 2008, des subventions n'ont pu être versées au cours de ce dernier trimestre, d'où ce décalage d'étalements

de subventions représentant ainsi un écart très significatif, qui avait d'ailleurs été expliqué lors du débat budgétaire d'il y a un an.

Monsieur Hervé SEYVE poursuit :

*« Un grand nombre de conditions étaient réunies pour que 2009 soit une année de grandes réalisations pour Saint-Jean d'Ilac avec :*

- *une très bonne situation financière de la ville, reçue en héritage, malgré toutes les informations mensongères rabâchées pendant par la campagne électorale,*
- *une initiative gouvernementale d'anticipation de remboursement de FCTVA, qui aurait dû permettre des investissements adaptés à la situation de crise économique. Alors qu'aura-t-il manqué ? 2 ingrédients :*
- *un véritable projet pour SJI, dont nous attendons toujours la présentation,*
- *une réelle ambition de la nouvelle municipalité !*

*Au lieu de cela, qu'avons nous constaté :*

- *une augmentation des frais de fonctionnement avec en particulier l'enclenchement de la spirale de la dérive des frais de personnel*
- *le narcissisme du premier magistrat qui se traduit par une explosion du budget communication de la commune, et qui vous conduit :*
  - o *à inaugurer des réalisations dont vous n'êtes pas à l'origine sans même y convier l'opposition, au mépris de la plus élémentaire des courtoisies républicaines,*
  - o *ou pire encore, à programmer une seconde inauguration d'équipements déjà en service comme la piste cyclable qui relie les Bergeries au centre bourg.*

*Faut-il comprendre que la pose de quelques glissières de sécurité dans une zone limitée à 50 km/h constitue votre investissement majeur de l'année ?*

*Ainsi, quand vous affirmez que vous avez investi en 2009 plus que ce qui ne s'était jamais fait sur la commune, encore une fois vous affirmez en toute connaissance des choses fausses : en effet mon équipe a réalisé en 2008 pour 2 696 922 € d'investissement, alors qu'en 2009 vous n'avez investi que 2 364 736 soit 13% de moins !*

*Avec une telle capacité financière de la commune, que tous s'accordent désormais à reconnaître, les illacais avaient droit en 2009, à :*

- *une salle Quérandeau rénovée et dont l'amiante en toiture aurait été traitée*
- *une nouvelle déchetterie conforme aux normes environnementales en vigueur*
- *des travaux d'extension de l'école Jacques Prévert largement engagés avec un budget maîtrisé.*

*Vous comprendrez donc, dans ces conditions, quel que soit le résultat de l'année 2009, que nous ne pouvons pas approuver ce compte administratif. Nous voterons donc contre ! ».*

Monsieur Yves TESTARD prend la parole pour faire remarquer à Monsieur Hervé SEYVE qu'en matière d'économie d'énergie, 70 candélabres, mis en place par son équipe municipale, entre le Las et le Bourg, fonctionnent toute la nuit, malgré un trafic routier très faible et l'invite de ce fait à revoir sa politique de l'époque.

Monsieur le Maire souhaite préciser que la municipalité n'a jamais dit qu'elle avait réalisé l'investissement le plus fort de toutes les années. L'investissement est plus élevé que la moyenne des trois dernières années, sinon la municipalité n'aurait pas pu bénéficier du FCTVA. Il s'agit d'une donnée fiscale et juridique. Si les services de l'Etat ont accordé le FCTVA, c'est que cette règle a été respectée.

Monsieur le Maire quitte la salle des séances.

Madame Marie-Paule MARTY propose de passer au vote.

### 3) Vote

Le Conseil Municipal, approuve par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) le compte administratif 2009.

Monsieur le Maire rentre en séance et profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier Madame la Directrice Générale des Services et l'ensemble des services comptables et financiers pour le travail réalisé sur ce compte administratif.

## **5. AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Monsieur Patrick BABAYOU propose l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2009 suivante :

### **RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

		EUROS
Résultat de l'exercice	EXCEDENT	1 998 702,00
	DEFICIT	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	EXCEDENT	1 341 703,44
	DEFICIT	
Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2)	EXCEDENT	3 340 405,44
	DEFICIT	

### **BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	EXCEDENT	1 739 322,52
	DEFICIT	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	EXCEDENT	
	DEFICIT	1 593 996,63
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	EXCEDENT	145 325,89
	DEFICIT	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		941 120,09
Recettes d'investissement restant à réaliser :		160 662,97
Solde des restes à réaliser	-	780 457,12
B (Besoin (-) réel de financement	-	635 131,23
Excédent (+) réel de financement		

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)		3 340 405,44
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		635 131,23
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		635 131,23
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		2 705 274,21
TOTAL (A1)		3 340 405,44
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : <b>2 705 274,21 €</b>	D 001 : solde d'exécution N-1 : <b>- €</b>	R 001 : solde d'exécution N -1 : 145 325,89 €  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : <b>635 131,23 €</b>

Le Conseil Municipal, adopte par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) la proposition de Monsieur Patrick BABAYOU.

**6. TAUX DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES POUR 2010**

Monsieur Patrick BABAYOU rappelle :

<b>Bases définitives 2009</b>	<b>5 895 189 €</b>
<b>Taux 2009</b>	<b>12,04 %</b>
<b>Produit 2009</b>	<b>709 781 €</b>

Et propose pour 2010 :

<b>Bases prévisionnelles 2010</b>	<b>6 108 921 €</b>
<b>Taux 2010</b>	<b>12,04 %</b>
<b>Produit 2010</b>	<b>735 514 €</b>

Monsieur Patrick BABAYOU projette un tableau présentant les informations détaillées concernant le coût de la collecte, qui fait ressortir un total des dépenses de 822.366€ en 2009 (+17,54% par rapport à 2008, dont +16,23% pour le coût de la collecte des ordures ménagères) et un total des recettes de 822.033€ (+18,63% par rapport à 2008).

Il insiste donc sur l'équilibre atteint, qui était l'objectif poursuivi lors de l'augmentation du taux votée en 2009.

Il précise enfin que le coût de la tonne collectée s'élève à 137€ en hausse de 11,4% en 2009 par rapport à 2008.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur Michel GIEN prend la parole et précise que son groupe politique votera contre. «*Nous avons voté contre son augmentation l'an dernier car nous pensions que la commune avait les moyens et nous avons été conforté cette année par le fait que nous estimons que la gestion du marché que vous avez passé avec VEOLIA n'a pas été bonne. Je rappelle simplement que vous avez négocié sur les mêmes prestations qu'auparavant un marché à 314 000 € et au niveau de l'appel d'offres ont est passé à 521 000 €, que vous avez accepté avec une variante sans négociation particulière. Je pense personnellement qu'il y avait mieux à faire et que l'on pouvait revenir au taux 2008 de la TEOM de façon à ce que les illacais s'y retrouve un peu plus* ».

Monsieur le Maire tient à rappeler que l'entreprise qui avait ce marché a déposé son bilan en ayant de gros problèmes n'assurant ainsi plus son service normalement. Ce fut une période difficile et il a fallu casser le marché, trouver un autre prestataire dans des délais très courts. Un appel d'offres a été fait et le mieux disant a été choisi (VEOLIA). (Monsieur le Maire précise qu'il y a peu de prestataires sur le marché pour ce genre de service et que les 4 communes travaillent avec VEOLIA. Dans le cadre d'une intercommunalité on pourrait permettre espérer des conditions de travail meilleurs sur un marché global). La prestation est assurée aujourd'hui dans de bonnes conditions, la qualité du service est acquise. C'est important et sensible. Quant à la hausse des taux faite l'an dernier, celle-ci était tout à fait justifiée, car entre les recettes et les dépenses, on peut constater qu'aujourd'hui la différence est de 300 €

Monsieur Michel GIEN reprend la parole et ne remet pas en cause le marché précédent avec l'entreprise qui a fait faillite, pour lequel l'ensemble des élus du conseil municipal avait voté pour. Ce qu'il remet en cause, en termes de gestion, c'est le fait d'avoir négocié un bon marché de substitution à 314 000 €. Pour la même prestation au jour d'aujourd'hui, suite à l'appel d'offres, l'offre de VEOLIA était de 521 000 €. Il considère qu'il aurait fallu davantage négocier et estime de ce fait qu'il y a eu une mauvaise négociation avec VEOLIA et que son groupe ne votera pas le maintien des taux des taxes d'ordures ménagères.

Monsieur Gérald ELBAZE rappelle qu'il y a eu de vrais changements notamment une nette optimisation des parcours de ramassage qui ont eu pour effet d'économiser des tonnes de CO<sup>2</sup> (options choisies lors de la Commission d'Appel d'Offres)

Le Conseil Municipal, approuve par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. GUILLEMET, MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD qui a donné procuration à M. SEYVE) la proposition de Monsieur Patrick BABAYOU.

## **7. TAUX D'IMPOSITION 2010**

Monsieur Patrick BABAYOU présente l'état fiscal 1259 Mi et propose de maintenir les taux de 2009 en 2010 :

Taxe d'habitation :	18,74 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	24,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	45,13 %
Taxe professionnelle :	18,01 %

Monsieur Fabrice GUILLEMET rappelle qu'il avait souhaité, lors du débat d'orientations budgétaires 2010, une baisse d'un point du taux d'imposition sur la fiscalité des ménages ce qui aurait représenté 150 000 €, mais selon ses nouveaux calculs la municipalité aurait la possibilité de reverser aux illacais 10 % de la CAF globale et donc de redonner 2 points de taux soit 300 000 € sachant qu'elle bénéficie d'un effet base 2010 par rapport à 2009. Cela représentait 53 € en point de base, mais en considérant les foyers fiscaux et non les habitants il s'agit de plus de 100 € en réalité. Il décide donc de voter CONTRE.

Madame Denise FUMAT rappelle que son groupe avait proposé une diminution d'1 % sur les taxes foncières et d'habitations, pour maintenir le pouvoir d'achat des illacais, et que cela aurait pu compenser l'augmentation de 4 % qui a été voté au Conseil Général, donc son groupe politique votera CONTRE.

Monsieur le Maire répond que le taux du Conseil Général est à 7,03 % alors que celui de Saint Jean d'Illac est à 18,74 %. Il considère que la municipalité a encore un peu de marge et précise que les transferts ne sont pas les mêmes au niveau de la commune que du Conseil Général. Si les taux au Conseil Général ont été augmentés c'est parce que l'Etat ne paie pas les

compensations qu'il doit. Le Conseil Général attaque l'Etat devant le Conseil d'Etat justement à ce sujet puisque d'autres départements ont gagné et ont récupéré ainsi ce qui leur était dû. Malgré un endettement de 7,9 M€ et une période économique difficile pour la population, le fait de ne pas augmenter les taux ces deux dernières années représente un effort collectif particulier, tout en continuant le désendettement grâce à la réalisation de gros investissements.

Monsieur Hervé SEYVE souhaite revenir sur les propos de Monsieur Patrick BABAYOU en rappelant que les taux n'ont pas augmenté depuis 2006 et que la dette par habitant baisse également depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, approuve par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. GUILLEMET, MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD qui a donné procuration à M. SEYVE) la proposition de maintenir ces taux.

## 8. BUDGET 2010

### ▪ 1) Contributions et subventions :

#### ⇒ a) Contributions aux organismes de regroupement – (Compte 6554)

Monsieur Patrick BABAYOU propose de voter les contributions demandées pour 2010 par les organismes de regroupement suivant.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote, organisme par organisme, les montants suivants :

NOM DE L'ORGANISME	Contributions votées en 2009	Contributions pour 2010
SYSDAU	4 973.43 €	5 194.80 €
S.D.E.E.G	91.46 €	91.46 €
Syndicat des Jalles de Lande à Garonne	12 390.87 €	11 911.41 €
SIVU-Collège	25 567.79 €	24 530.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 023.55 €</b>	<b>41 727.67 €</b>

#### ⇒ b) Subventions aux organismes de regroupement – (Compte 65735)

Monsieur Patrick BABAYOU propose de voter les subventions demandées pour 2010 par les organismes de regroupement suivants :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote, association par association, les montants suivants :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions votées en 2009	Subventions pour 2010
TECHNOWEST	10 000.00	10 000.00 €
MISSION LOCALE TECHNOWEST	7 389.91	7 611.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 389.91 €</b>	<b>17 611.61 €</b>

⇒ **c) Subventions autres organismes publics– (Compte 65738)**

Monsieur Patrick BABAYOU précise que ce point n'est pas à l'ordre du jour et donne lecture de la demande émanant du collège de l'Estey qui sollicite l'attribution d'une aide financière pour différentes actions (voyages, stages de voile, sorties, etc.. et propose d'attribuer au collège de l'Estey une subvention d'un montant de 2 500 €:

Monsieur le Maire précise que l'an dernier la même somme avait été versée. Il ajoute que l'an prochain, il y aura l'ouverture d'une classe européenne et donc des voyages à prévoir...

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer cette subvention.

⇒ **d) Subventions aux associations – (Compte 6574)**

Monsieur Patrick BABAYOU propose d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote, association par association, les montants suivants :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS DEMANDES 2010	MONTANTS ATTRIBUES CM DU 21/12/2009	MONTANTS ATTRIBUES CM DU 12/02/2010	MONTANTS VOTES - CM DU 13/04/2010	MONTANTS TOTAUX ATTRIBUES EN 2010
ALCI	4 500.00			3 000.00	3 000.00
AMCI	23 000.00			21 000.00	21 000.00
ASS ATELIER RECRE	1 800.00			1 800.00	1 800.00
BIBLIOTHEQUE	5 000.00			5 000.00	5 000.00
CULTUR'ILLAC	3 000.00		3 000.00		3 000.00
ASS BRIN D'MALICE	124 000.00	25 000.00	15 000.00	70 000.00	110 000.00
ASS RELAIS BEBES	77 357.00			70 000.00	70 000.00
FEST'ILLAC	10 900.00	4 000.00		6 900.00	10 900.00
A.S.I	153 420.00		60 000.00	88 000.00	148 000.00
ASS SPORTIVE COLLEGE DE L'ESTEY	1 500.00			1 500.00	1 500.00
TCI	23 000.00			21 000.00	21 000.00
<b>S/TOTAL</b>	<b>427 477.00</b>	<b>29 000.00</b>	<b>78 000.00</b>	<b>288 200.00</b>	<b>395 200.00</b>
<b>Hors communes Illac/Martignas</b>					
ASS. CORDE SENSIBLE	500.00			500.00	500.00
Ass. Sportive Lycée Daguin	200.00			200.00	200.00
S.P.A.	2 640.00			2 640.00	2 640.00
<b>S/TOTAL</b>	<b>3 340.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 340.00</b>	<b>3 340.00</b>

## ▪ 2) Etat du personnel

Madame Marie-Paule MARTY indique que l'état du personnel fait ressortir la liste des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Madame Marie-Paule MARTY propose d'adopter le tableau des emplois figurant **pages 55** et suivantes du budget 2010.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le tableau des emplois prévu pages 55 et suivantes présenté par Madame Marie-Paule MARTY.

## ▪ 3) Vote du budget

Monsieur Patrick BABAYOU présente le projet de budget 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur Michel GIEN prend la parole et demande quelques précisions :

*« Page 9 : « Fêtes et Cérémonies » de 20 000 € à 34 000 €, soit une augmentation de plus de 50 %. »*

Monsieur Patrick BABAYOU précise qu'actuellement les dépenses engagées concernant ce poste, dépendaient de plusieurs lignes budgétaires. Afin de clairement les identifier, il a été décidé de les regrouper sur une même ligne budgétaire, au détriment d'autres lignes.

*« De 49 000 € à 92 200 € pour la publication de la revue municipale « Illac Magazine. »*

Monsieur Patrick BABAYOU explique que la municipalité souhaite mettre l'accent, tout au long de l'année, sur une communication notamment thématique, co-construite avec les Illacais eux-mêmes et de meilleure qualité que celle réalisée en 2009. Il rassure Monsieur Michel GIEN, qu'il ne s'agit ici que d'un budget, dont les dépenses ne seront pas forcément engagées dans leur intégralité.

*« Recettes de fonctionnement à caractère de loisirs : de 79 000 € à 103 000 €, soit une augmentation de 30 %, ce qui semblerait confirmer, contrairement à ce que vous aviez indiqué dans un débat, que l'on a bien une hausse des prestations demandées aux familles pour les caractères de loisirs. »*

Monsieur Patrick BABAYOU souligne qu'il s'agit d'une augmentation de la fréquentation et non d'une augmentation des tarifs.

*« Page 14 : sur les investissements : à quoi correspondent les 78 900 € de réseaux câblés, 53 000 € d'installation générale, d'agencement et d'aménagement divers et la hausse de 30 000 € à 129 000 € de mobiliers »*

Monsieur Patrick BABAYOU précise que Gironde Numérique va desservir une partie de Saint Jean d'Ilac et en particulier la zone Labory Baudan. Il est donc nécessaire d'investir dans des équipements opportunistes afin de rendre ce service aux entreprises.

Concernant l'agencement, il s'agit de la ligne budgétaire qui n'a pas été dépensée en 2009, dans le cadre des aménagements et déménagements prévus pour les services de la mairie dans les nouveaux locaux attendus.

Pour le mobilier, il s'agit d'un renouvellement très important dans les écoles (mobilier de classes, de cantines) nécessaire et souhaité par les directeurs d'écoles. Cette opération sera à renouveler.

*« Ecole Jacques Prévert : j'ai bien noté que lors du débat des orientations budgétaires vous avez annoncé 2 700 000 € + 500 000 € de voirie, le budget initial annoncé avait été de 1 900 000 € HT ce qui fait un peu moins de 2 300 000 € TTC, donc je pense qu'il y a eu une dérive, dépassant le seuil des marchés passés avec l'architecte. »*

Monsieur Patrick BABAYOU précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une nouvelle réglementation en matière de sécurité est imposée sur les bâtiments existants. Les travaux de conformité sont inclus dans le projet global de l'opération. Il rappelle à Monsieur Michel GIEN le détail de cette opération afin de le rassurer sur les chiffres annoncés :

- Travaux à réaliser : 1 971 000 € H.T.,
- Mise en conformité 3<sup>ème</sup> catégorie des bâtiments existants : 78 500 € H.T.,
- Equipements de cuisines : 60 500 € H.T.
- Honoraires de l'architecte : 196 000 € HT (9,3 %)
- TVA : 452 000 €
- Bureaux de contrôle, études de sol, sécurité ...25 000 €
- Total : 2 783 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Monsieur Fabrice GUILLEMET :

*« Lors du débat sur les orientations budgétaires 2010 la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de vous rappeler que vous avez bénéficié de « l'héritage du passé » plutôt favorable en terme de contributions directes (par l'effet base) et de capacité d'autofinancement, pour construire votre budget 2009 de « transition ».*

*Dans le détail, je note que notre commune s'est enrichie de 191 k€ par le don du terrain du « Bigou » reçu d'une contribuable.*

*J'ai insisté surtout sur le lien évident à faire entre la construction du budget 2010 et le projet d'intercommunalité 2011, que nous découvrirons ensemble dans le budget 2011 (et que nous expliquerons à votre adjoint aux finances !).*

*En ce qui concerne les charges de fonctionnement, nous devons simplement veiller à ce que le rythme de croissance de ces dépenses reste sous contrôle ; c'est la condition du maintien d'un niveau de capacité d'autofinancement suffisant pour financer nos équipements, sans peser sur la fiscalité des ménages. Au passage, je reste attentif à votre projet de « crèche municipale » car cela consiste en réalité à transférer de la charge de fonctionnement vers le compte administratif de la commune (masse salariale), ce qui sera moins confortable que le montant des subventions allouées jusqu'à ce jour aux deux associations concernées !.*

*En terme de recettes de fonctionnement, notre commune a bénéficié du dispositif du « plan de relance » national par le FVTVA (695 k€ au total). La cession du terrain de Laperge est une bonne opération, tant en terme de plus-value que de rentrée de trésorerie 2010 et 2011.*

*Il y'a un point essentiel sur lequel j'interviens une nouvelle fois ce soir :*

*- nous disposons de confortables marges de manœuvre financières : 3,4 M€ de capacité d'autofinancement, un effet-base favorable (+ 400 k€ de recettes d'impôt prévu sur 1 an) et la compensation FNGIR sur la taxe professionnelle (600 k€ pour 2010).*

*- Elles devaient nous permettre à la fois de faire davantage d'investissements à Saint Jean d'Ilac (avant d'intégrer l'intercommunalité) que ce que vous avez budgété, tout en rendant 300 k€ d'impôts locaux aux Illacais (par la baisse de 2 points de la taxe foncière et de la taxe d'habitation) ; c'est une baisse de plus de 100 € en moyenne par foyer fiscal et même davantage pour les locataires.*

*Vous nous annoncez la stabilité des taux d'impôts locaux pour la deuxième année consécutive ; n'oublions pas tout de même que vous avez augmenté la taxe sur la collecte des ordures ménagères (TEOM) l'année dernière. On pouvait en faire l'économie car les sommes en jeu pour équilibrer ce budget annexe sont insignifiantes du fait là-aussi d'un effet base favorable.*

*Enfin, l'endettement financier de notre commune est à un niveau raisonnable. Vous parlez de désendettement comme une priorité de votre mandat. En réalité, le désendettement de 2010 par-rapport à 2009 est limité à 200 k€ (en solde net nouveaux emprunts/annuité de remboursement en capital). A ce rythme, il faudrait près de 35 ans pour solder la dette globale, en supposant aucune nouvelle souscription d'emprunts ! Il faut donc relativiser... Au passage, le désendettement financier a été de 830 k€ entre 2007 et 2008 ; pas du fait de votre prédécesseur, mais tout simplement parce que l'emprunt Crédit Agricole de 800 k€ souscrit en octobre 2008 n'a été pris que dans les comptes 2009. Vous avez donc raison d'emprunter 600 k€ de plus en 2010 pour financer une part de vos équipements; c'est de la saine gestion en phase de cycle historiquement bas des taux d'intérêt.*

*Oui, j'aurai aimé voir un budget 2010 beaucoup plus ambitieux que vous le dites, avant le transfert de compétences (et de recettes) vers une intercommunalité dont les contours restent flous.*

*C'est un rendez-vous manqué avec les Illacais. Je vote « l'abstention » parce ce vous pouviez faire davantage ».*

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Hervé SEYVE :

*« Suite à ces présentations nous avons pu mesurer l'écart entre le Budget Primitif 2009 et le Compte Administratif 2009. Si on fait la même analyse entre les deux Budgets Primitifs on voit que les écarts sont encore plus sensibles et je présume qu'en fin d'année on fera le même constat entre budget primitif et compte administratif 2010. Ce Budget Primitif tel qu'il vient de nous être présenté, confirme la poursuite de votre engagement à déstructurer les équilibres budgétaires de notre commune, avec une progression du budget de fonctionnement, notamment au travers de l'augmentation des frais de personnel. Sur les investissements, j'ai un certain nombre de doutes sur les chiffres présentés (par exemple : prise à bail de surfaces significatives pour réimplanter des services de la mairie, mais nous ne savons toujours pas dans quel projet de réorganisation de ces services, cette opération est réalisée. Je trouve que c'est bien dommage, mais vraisemblablement nous le découvrirons quand les décisions seront prises). Dans ces conditions, vous comprendrez qu'un tel Budget Primitif ne peut nous satisfaire et qu'à l'exception des quelques postes sur lesquels nous avons déjà votés et bien nous ne voterons pas ».*

Monsieur Patrick BABAYOU termine en précisant que la volonté de la commune est de construire, y compris dans une structure intercommunale et certainement pas de cultiver les écarts entre le prévisionnel et le réel. Il donne rendez-vous dans un an pour constater que les engagements ont été tenus.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget 2010.

▪ *Vote du budget par chapitre :*

**Vote du budget de fonctionnement** de l'exercice 2010 équilibré en recettes et dépenses, chapitre par chapitre, à la somme de 12 270 179, 48 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. GUILLEMET) et 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) approuve ce budget de fonctionnement, à l'exception des chapitres 012 (charges du personnel) et 73 (impôts et taxes) votés par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. GUILLEMET, SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE).

L'assemblée procède ensuite au **vote du budget d'investissement** équilibré en recettes et dépenses à la somme de 6 542 373, 76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. GUILLEMET) et 6 CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE) approuve ce budget d'investissement, à l'exception du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées en dépenses et recettes) et de l'opération 49 votée par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (MME FUMAT, SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD

par procuration donnée à M. SEYVE) et vote à l'**unanimité** le chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisations) et les opérations n°20, 42, 43, 44, 46 et 47.

▪ *Vote des autorisations de programmes et crédits de paiement :*

Le Conseil Municipal vote à l'**unanimité** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant page 55 du budget 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jacques FERGEAU

Roselyne FUMADELLES		Patrick BABAYOU	
Catherine PUTEGNAT		Bernard BAPSALLE	
Marie-Paule MARTY		Pierre HARROUARD	
Françoise BOUCHARD		Dominique BEYRAND	
Monique VIRARD		Daniel CHRISTIANY	
Jacques MALATESTE		Yves TESTARD	
Christian ESCACH	Procuration donnée à M. BABAYOU	Gérald ELBAZE	
Jean-Pierre AUBRY		Pascal FASOLA	
Edouard QUINTANO		Béatrice CHAUMANDE	Procuration donnée à Mme PUTEGNAT
Hélène MASSONIÉ		Maitena BRU	
Stéphanie GOYHENEIX		Michel GIEN	
Jean-Pierre ALLEMAND		Denise FUMAT	
Didier DENAUD	Procuration donnée à M. SEYVE	Hervé SEYVE	
Armand LOUBIAT		Fabrice GUILLEMET	